EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE

SAINT SIEGE

COMITE SUPERIEUR MONDIAL

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

01 B.P. 180 - Tél: 20 22 34 84

Porto - Novo - (Rep. Bénin)

DECISION PASTORALE

179 N° /14/ECC/SS/CSM/SG/SA.

PORTANT CREATION ET NOMINATION DES MEMBRES DU CADRE DE REFLEXION POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-COMMUNAUTAIRE DE L'EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE

LE PRESIDENT DU COMITE SUPERIEUR MONDIAL DE L'EGLISE DU CHRISTIANISME CELESTE

- VU la naissance de l'Eglise du Christianisme Céleste à Porto Novo dans l'ancienne colonie française du Dahomey, aujourd'hui République du Bénin, le 29 Septembre 1947;
- VU la décision N° 2252/APA du 05 octobre 1956 de déclaration d'association portant reconnaissance de l'Eglise du Christianisme Céleste parue dans le N° 28 du Journal Officiel du Dahomey du 1er Novembre 1956;
- VU les Textes Fondamentaux de l'Eglise du Christianisme Céleste du 16 Juin 1996 amendés par les synodes extraordinaires du 14 Avril 2000 et du 1^{er} Novembre 2000;
- VU les décisions du Synode Extraordinaire du 14 Septembre 1996 portant désignation d'un Pasteur pour présider aux destinées de l'Eglise du Christianisme Céleste;
- VU la Décision Pastorale N° 051/03/ECC/SS/CSM/SM du 15 Mars 2003 portant nomination des membres du Comité Supérieur Mondial et de ses Commissions Permanentes;
- VU la Constitution de l'Eglise du Christianisme Céleste, adoptée au Saint Siège par le Synode du 15 mars 2008 et approuvée par le Révérend Pasteur Benoît D. Agbaossi, Chef Mondial de l'Eglise du Christianisme Céleste le 10 décembre 2008;